



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ajournée du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 7 novembre 2016 à 19h00 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Absents	M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
	Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5

Présence de 2 citoyennes.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Correspondances
 - 3.1 Invitation à Recyclo-Nord
4. Période de questions
5. Divers
 - 5.1 Dérogation mineure, M. Guy Rioux;
 - 5.2 Dérogation mineure, M. St-Amant
 - 5.3 Dérogation mineure M. Izak Borowitzki
 - 5.4 Envoi appels d'offres ouverture chemins privés
 - 5.5 Municipalisation chemin des Colibris
 - 5.6 Autorisation 60/40 Chemin des Mésanges 1110.005
6. Varia
7. Dates prochaines réunions
8. Période de questions
9. Fermeture de l'assemblée

2016-11-280

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3. Correspondances

3.1 Invitation à Recyclo-Nord

Personne n'a de disponibilité pour cette rencontre

4. Période de questions

5. Divers

5.1 Dérogation mineure, M. Guy Rioux

Immeuble visé : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 253 314 au cadastre du Québec, sis au 852 Chemin des Merles.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Nature et effet de la demande : La dérogation mineure est demandée au 852 Chemin des Merles afin d'autoriser le garage à demeurer à l'endroit actuel, soit à 3,23 mètres du chemin ainsi que la remise qui elle est située en zone inondable, mais était à cet endroit avant 2002.

5.2 Dérogation mineure, M. St-Amant

Immeuble visé : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 519 683 au cadastre du Québec, sis au 430, Chemin Balbuzard.

Nature et effet de la demande : La dérogation mineure est demandée au 430 Chemin Balbuzard afin de permettre une nouvelle construction en remplacement de celle existante sur une superficie de 2000 mètres carrés. La superficie respectera les distances pour les normes environnementales.

2016-11-281

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil autorise la construction en remplacement de celle existante car selon l'inspecteur il y a place pour le puits et les installations septiques en respectant les distances exigées;

ADOPTÉ.

5.3 Dérogation mineure, M. Izak Borowitzki

Immeuble visé : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 519 185 au cadastre du Québec, sis au 549 route du village.

Nature et effet de la demande : La dérogation mineure est demandée au 549, route du village afin de permettre le lotissement d'un emplacement. La superficie aura plus de 5000 mètres carrés, mais la façade des deux terrains sera de 43,22 mètres.

2016-11-282

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil autorise le lotissement de ce terrain même si la façade des deux terrains n'aura que 43,22 mètres car la superficie aura plus de 5000 mètres carrés;

ADOPTÉ.

5.4 Envoi appels d'offres ouverture chemins privés

ATTENDU QUE la municipalité possède quatre chemins municipalisés;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire le déneigement de ces chemins;

ATTENDU QUE nous devons demander des soumissions pour l'ouverture de ces chemins;

2016-11-283

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE la directrice générale envoie des demandes pour l'ouverture des chemins municipalisés sur le territoire de la municipalité de Rapide-Danseur;

ADOPTÉ.

5.5 Municipalisation chemin des Colibris

ATTENDU QUE les démarches en vue de municipaliser le Chemin Colibris sont complétées;

ATTENDU QUE Mesdames Louise Bégin et Lucie Bélanger soulignent qu'il manque de gravier dans la virée donc qu'elles sont défavorables à la municipalisation immédiate du chemin. Le vote est demandé : 2 conseillers ont votés contre et 2 pour alors M. le maire a tranché pour rendre une décision favorable à la municipalisation du chemin;

2016-11-284

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à la majorité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le Chemin des Colibris soit déclaré officiellement municipalisé;

ADOPTÉ.

5.6 Autorisation 60/40 Chemin des Mésanges 1 110.00\$ + taxes

ATTENDU QUE les résidents du Chemin des Mésanges ont demandé l'aide du 60/40 pour mettre 6 voyages de gravier sur leur chemin;

2016-11-285

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ, par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité accepte de payer 60 % de la facture soit 666.00\$ + taxes et que le montant de 444.00\$ soit refacturé aux résidents de ce chemin;

ADOPTÉ.

6. Varia

7. Dates prochaines réunion

Sera discuté lors de la séance du conseil qui suivra.

8. Période de questions

9. Fermeture de la séance

2016-11-286

Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 19 h 28

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel, directrice générale